CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO **E-E32120** **VALABLE JUSQU'AU** **29/11/2026**

ÉDITÉ LE 03/11/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 13/05/2002

Raison sociale : SCIAGE BETON GOLFE BAT TRAVAUX PUBLICS

Forme juridique : SARL

Capital : 8 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC ST TROPEZ 2002B40198

Siret : 441 904 687 00031

Code NACE : 4311Z

Numéro caisse de congés payés : 9002370

Assurance Responsabilité Travaux :
GENERALI IARD AR 107 125

Assurance Responsabilité Civile :
GENERALI IARD AR 107 125

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/01/2026

530 QUARTIER DU BROST
SBG-BTP
530 QUARTIER DU BROST, SBG-BTP
83420 LA CROIX-VALMER

Téléphone : 09 67 45 24 99 **Fax :**

Portable : 06 82 69 85 76

Responsabilité légale :
TOUYON PATRICE GÉRANT(E) NON ASSOCIÉ(E)

Site Internet :

E-mail : sbg-btp@orange.fr

Effectif moyen : 6 **Tranche de classification :** EFF2 **Chiffre d'affaires H.T. :** 1 264 629 **Tranche de classification :** CA4

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
1112	Démolition - déconstruction (Technicité confirmée)	6	30/11/2022
1142	Démolition par carottage ou sciage (Technicité confirmée)		30/11/2022
	Nombre total de qualifications : 2		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi.
Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

03/11/2026 15:52

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.